



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure **243-245, Grand Boulevard (Lot 1 577 725)**

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 243-245, Grand Boulevard, sur le lot 1 577 725, ayant pour objet d'autoriser :

- Que l'escalier extérieur menant au deuxième étage se situe en cour avant, alors que la ligne 6 du tableau de l'article 125 prohibe la présence d'escalier extérieur autre que ceux donnant accès au premier étage et au sous-sol pour les classes d'usages H1 et H2 en cour avant.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu **le 10 août 2021 à 19 h 30** au parc des Générations situé sur le boulevard Perrot (au coin de l'avenue du Parc), si la température le permet.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant ses commentaires par courriel, avant 17 h le jour même, à l'adresse questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 juillet 2021.

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière